

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 12 mars 2024, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 37-03-24**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux
9. Constitution d'une mutuelle de prévention – Entente avec la CNESST – Autorisation de signatures
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 413 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2024
11. Règlements d'emprunt numéro 293-22 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
12. Émission de constats d'infraction en lien avec le règlement sur la prévention des incendies
13. Travaux de réfection des postes de pompage Meuble et Morin – Offre de services professionnels pour la conception – Mandat
14. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 – Approbation
15. Inspection des bornes-fontaines – Mandat à Simo Management Inc.
16. Travaux de remplacement de ponceau et glissière de sécurité dans le rang Salvail Nord – Approbation
17. Réparation de certaines glissières de sécurité – Mandat
18. Balayage mécanique des trottoirs – Mandat
19. Demande à la MRC des maskoutains pour l'entretien d'une partie des cours d'eau rivière Salvail et de la décharge du devant du 5e rang

20. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Inscription de l'inspectrice en bâtiment au congrès annuel 2024
21. Adoption du règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
22. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 3 408 057, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Marielle Bernard et d'une partie du lot 3 408 058, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Patrick Provost
23. Contrat d'entretien du système de réfrigération, de climatisation et de ventilation au Centre Synagri – Mandat à Leprohon inc.
24. Travaux d'agrandissement du stationnement de soccer – Approbation
25. Ajout d'une clôture en face du Pavillon des Loisirs – Mandat à la compagnie Clôtures Distinction
26. Ouverture et fermeture des filets du terrain de baseball – Mandat à la compagnie Paysagiste Proland
27. Terrain de baseball – Remplacement de filet protecteur
28. Terrain de tennis – Ajout d'un filet brise-vent – Mandat à Filets Nad's
29. Terrain de volleyball – Ajout d'un filet protecteur – Mandat à Filets Nad's
30. Embauche d'un étudiant saisonnier
31. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la municipalité
32. Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière
33. Divers
34. Dépôt de la correspondance
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 38-03-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 39-03-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS – DÉCEMBRE 2023

C2400020	R	Aquatech société de gestion de l'eau	Ent. & rép. station Meuble	2 787,37 \$
C2400021	R	Daniel Radio TV & Fils Inc	Radios FM mobile véhicules mun	8 047,44 \$
L2400013	I	Hydro-Québec	Bur. mun. du 22-11/23-01	2 013,68 \$
L2400013	I	Hydro-Québec	Garage du 22-11/23-01	905,63 \$
L2400013	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-12/20-01	2 904,16 \$
L2400013	I	Hydro-Québec	Eau potable 21-11/22-01	1 314,38 \$
L2400013	I	Hydro-Québec	Poste Salvail du 21-11/23-01	1 235,01 \$
L2400013	I	Hydro-Québec	Usine épuration 25-11/29-01	1 954,78 \$
P2400052	R	Compteurs d'eau du Québedc	Modification compteur 4e rg	9 431,86 \$
P2400061	R	Jean-Claude Lizotte Inc.	Décompte no. 3 terrains de tennis	73 134,23 \$
P2400062	D	Plombexel Inc.	Entrée d'eau cabane zamboni	420,50 \$
P2400062	D	Plombexel Inc.	Chauffe-eau cabane zamboni	931,30 \$
P2400062	D	Plombexel Inc.	raccord chauffe-eau & dérouleur	2 072,20 \$
				107 152,54 \$

PAIEMENTS ANTICIPÉS – FÉVRIER 2024

C2400022	D	Fonds de l'information sur le territoire	Mutations janvier	15,00	\$
C2400023	D	Équipements Harjo Inc.	Collier de serrage / carlon patinoire	25,41	\$
C2400024	D	Martech Signalisation Inc.	Peinture / signalisation	455,30	\$
C2400025	D	Municipalité de St-Jude	Eau 695,679,701,1239 ch. Gr Ligne	2 575,68	\$
C2400026	D	Groupe Symac	PTO souffleur à neige	860,66	\$
C2400027	I	Réseau Internet Maskoutains	Téléphone IP février	267,89	\$
C2400028	R	Consumaj Inc.	Relevé poste de chloration	1 149,75	\$
C2400029	D	Baril Ford St-Hyacinthe	Vérification Ford F-150 2022	137,91	\$
C2400030	D	Saindon Marilyne	Remb. modif. plan régl. urbanisme	750,00	\$
C2400031	D	Petite caisse	Remb. petite caisse réception	290,15	\$
L2400014	I	Hydro-Québec	Poste Morin du 21-11/22-01	233,04	\$
L2400014	I	Hydro-Québec	Éclairage public janvier	1 222,47	\$
L2400014	I	Hydro-Québec	Rue Lépine du 25-11/29-01	12,22	\$
L2400014	I	Hydro-Québec	Terrain soccer du 21-12/23-01	25,35	\$
L2400014	I	Hydro-Québec	Poste meuble du 21-11/22-01	272,10	\$
L2400015	I	Min. du Revenu du Québec	DAS Provincial janvier	17 399,48	\$
L2400016	I	Agence des douanes Revenu	DAS Fédéral janvier	6 736,57	\$
L2400017	I	Retraite Québec	RREM Élus janvier	984,54	\$
L2400018	I	Desjardins Sécurité financière	REER employés janvier	2 745,79	\$
L2400019	I	Serv. de carte Desjardins	Remb. carte visa janvier	446,01	\$
L2400020	I	Banque Royale du Canada	Remb. Cap & int F-150 février	882,11	\$
L2400021	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie février	162,21	\$
L2400022	I	Telebec	Télécopieur du 10-02/09-03	102,06	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	Dek hockey du 14-12/14-02	122,83	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	Rue Lépine du 14-012/14-02	38,69	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	Pavillon lois. 14-12/15-02	1 700,36	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	T. loisirs du 14-12/14-02	668,69	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	Piste cycl. CAG 15-12/15-02	88,15	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	Halte-vélo 15-12/15-02	91,90	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	T. tennis du 15-12/15-02	115,00	\$
L2400023	I	Hydro-Québec	Piste cycl. Érables16-12/16-02	5,80	\$
L2400024	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-01/20-02	3 103,61	\$
L2400025	I	Cogeco connexion inc.	Internet garage, Pavillon, bassin eau	302,83	\$
P2400053	D	Entreprises B.J.B. Inc.	Rhéostat ballast / école	201,98	\$
P2400053	D	Entreprises B.J.B. Inc.	Chaufferette étang aéré	2 427,39	\$
P2400054	D	Carrières St-Dominique ltée	Pierre / abrasif	2 218,84	\$
P2400055	R	Transp. Philippe Desgranges inc.	Déneigement des routes vers. 3	50 588,93	\$
P2400056	D	Solutions Nexarts Inc.	Logiciel inscriptions loisirs	1 149,75	\$
P2400057	D	Deschênes François	Ménage gym du 5-02	75,00	\$
P2400058	R	Fabrique La Présentation	Aide financière 2024	7 000,00	\$
P2400059	R	Croix-Rouge - Division du Québec	Contribution 04-24/03-25	519,00	\$
P2400060	I	Desjardins Sécurité financière	Ass. collective employés février	3 588,01	\$
P2400063	D	Plombexel Inc.	Connecteur lavabo Synagri	36,91	\$
P2400063	D	Plombexel Inc.	Réparer toilette Synagri	186,50	\$
P2400064	D	Deschênes François	Ménage gymnase carnaval	275,00	\$
				112 256,87	\$

Salaires versés pour le mois de février 2024 : **60 693,95 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2023

Aquatech Société Gestion de l'eau	Traitement eaux usées de mai à sept.	8 087,75 \$
Aquatech Société Gestion de l'eau	Prélèvement eau potable de mai à sept.	2 164,70 \$
		10 252,45 \$

COMPTES À PAYER – MARS 2024

Courrier de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi greffière-trésorière	1 510,78 \$
Rona inc.	Pièces/étagère et signalisation	96,18 \$
Rona inc.	Porte pavillon loisirs	24,05 \$
Rona inc.	Gypse / plafond pavillon loisirs	67,33 \$
Rona inc.	Entretien toilette pavillon	17,58 \$
Rona inc.	Pièces ent. Pav. garage, gym	189,39 \$
Linde Canada inc.	Loc. acétylène 29-12/26-01	51,90 \$
Linde Canada inc.	Loc. 3 réservoirs / garage	594,88 \$
Laganière Mini-moteur Enr.	Lame / débroussailleuse	45,98 \$
CDTEC Calibration Inc.	Filtres / détecteurs à gaz	84,16 \$
BB Moteur	Fils / débroussailleuse	137,86 \$
Servisys inc.	Climatisation bur. mun. 2/2	1 161,25 \$
L'Œil Régional	Offre d'emploi greffière trésorière	1 510,78 \$
Enviro-Step Technologie inc.	Entretien Automne 23 hydro-kinetic	563,38 \$
Receveur général du Canada	Ren. autorisation radiocommunication	815,52 \$
9353-6209 Québec inc.	Loc. tubes à neige / carnaval	344,93 \$
Équipements Monlou Inc.	Fournitures / patinoire	459,90 \$
Gagné Sports	Inspection équipements gym	980,74 \$
M.R.C. des Maskoutains	Q.P. vers. 1/3	85 930,00 \$
M.R.C. des Maskoutains	Trav. Grand Rang 01-01/02-02	1 845,75 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Changer interrupteur Synagri	106,82 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Entretien luminaires de rues	498,09 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Entretien luminaire patinoire	81,56 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Couper arbres cabane zamboni	379,43 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 554,53 \$
Régie de L'A.I.B.R.	Débit réservé - année 2024	59 642,48 \$
Carrières St-Dominique Ltée	Pierre Salvail Nord	1 288,02 \$
Ville de St-Hyacinthe	Frais adhésion cour municipale	771,48 \$
BuroPro Citation	Copies du 25-01/25-02	598,30 \$
BuroPro Citation	Objet promo / persévérance scolaire	252,84 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières organiques février	1 962,53 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables février	6 822,62 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques février	10 429,89 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Déneigement stat. Synagri 2/3	3 005,51 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Déneigement bureau municipal 2/3	1 001,85 \$
Télé systèmes du Québec	Amplificateur cellulaire/garage	1 575,15 \$
Impression KLM	Journaux municipaux février	1 687,55 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	Dossier divers	1 527,15 \$
Centre de rénovation A.L	Changer serrure porte ext. bureau	310,44 \$
Atelier Tanguay	Ent. et réparation débroussailleuse	128,85 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	2 084,12 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane Centre Synagri	2 414,04 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits nettoyants	258,79 \$
		194 814,38 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2024

Taxes et droits de mutations	525 639,12 \$
Permis émis	-410,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	1 100,00 \$
Location Pavillon & terrain	150,00 \$
Locations locaux GCC - activités diverses	265,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 983,71 \$
Publicité journal municipal	120,00 \$
Cours d'eau Salvail Rivière Salvail	76 686,79 \$
Entente locaux GCC – Act. diverses (frais expl. dép. entretien Centre Synagri)	28 807,50 \$
Facturation citoyens entretien installations septiques (Bionest, Écoflo, Hydro-Kenitic)	6 019,40 \$
TOTAL – DÉPÔTS	640 361,52 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage février 2024	2 479,23 \$
Ministère des Transports – Programme aide voirie locale (AIRRL) Petits Étangs	37 122,79 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – TPS TVQ décembre 2023	2 133,23 \$
Revenu Québec – Remboursement TPS de juillet à décembre 2023	173 328,45 \$
Gouvernement du Québec – Remboursement TVQ de juillet à décembre 2023	172 726,86 \$
Ville de St-Hyacinthe – Eau Pt Étang, Déneigement Ste-Rose et fr. exploitation égout	23 646,37 \$
Loyer bureau de poste mars	375,00 \$
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Déneigement Grande-Ligne	704,66 \$
Commandite Députée Chantal Soucy – Fête de la rentrée	4 000,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	416 516,59 \$

GRAND TOTAL

1 056 878,11 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2023 pour un montant de 107 152,54 \$;

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2024 pour un montant total de 112 256,87 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2024, au montant total de 60 693,95 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2023, au montant total de 10 252,45 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2024, au montant total de 194 814,38 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2024, au montant de 1 056 878,11 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2024.

- Renouvellement du contrat pour les résidus domestiques dangereux (RDD);

- Renouvellement du contrat pour la récupération des métaux à l'Écocentre;
- Renouvellement du contrat pour la location, le maintien, la levée et le transport des conteneurs provenant de l'Écocentre;

7- LOISIRS – INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Frédéric Lussier, conseiller informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La période d'inscription est terminée pour le programme d'accompagnement pour le camp de jour estival 2024. On n'a pu constater une augmentation du nombre d'inscriptions;
- Tournoi de soccer été 2024, les préparatifs vont bon train.

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 309-24 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 309-24 concernant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux.

L'objet de ce règlement est de mettre les tarifs à jour.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

9- CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION – ENTENTE AVEC LA CNESST – AUTORISATION DE SIGNATURES RÉSOLUTION NUMÉRO 40-03-24

Considérant que la Municipalité veut adhérer à une mutuelle de prévention;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

10- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 413 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 MARS 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 41-03-24

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 413 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
293-22	474 580 \$
293-22	1 938 420 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts

numéros 293-22, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la Région de Saint-Hyacinthe
1697, RUE GIROUARD OUEST
SAINT-HYACINTHE, QC
J2S 2Z9

8. Que les obligations soient signées par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la Directrice générale et greffière-trésorière. La Municipalité de La Présentation, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 293-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

11- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 293-22 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉSOLUTION NUMÉRO 42-03-24

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 293-22, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2024, au montant de 2 413 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

57 000 \$	4,80000 %	2025
60 000 \$	4,60000 %	2026
62 000 \$	4,40000 %	2027
65 000 \$	4,35000 %	2028
2 169 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,41600

Coût réel : 4,68572 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

57 000 \$	4,85000 %	2025
60 000 \$	4,55000 %	2026
62 000 \$	4,40000 %	2027
65 000 \$	4,30000 %	2028
2 169 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,27000

Coût réel : 4,71936 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

57 000 \$	4,50000 %	2025
60 000 \$	4,50000 %	2026
62 000 \$	4,50000 %	2027
65 000 \$	4,50000 %	2028
2 169 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,02600

Coût réel : 4,73197 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 413 000 \$ de la Municipalité de La Présentation soit adjudgée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la maire et la greffière-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**12- ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES
RÉSOLUTION NUMÉRO 43-03-24**

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement sur la prévention des incendies le 5 septembre 2023;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a une entente de délégation avec la Ville de Saint-Hyacinthe pour le service incendie;

Considérant que nous devons nommer des responsables pour l'émission des constats d'infraction;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De nommer les inspecteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe pour donner des constats d'infractions en lien avec le règlement sur la prévention des incendies.

**13- TRAVAUX DE RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE MEUBLE ET MORIN – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 44-03-24**

Considérant le rapport produit par la compagnie Bruser concernant l'évaluation de l'état des postes de pompage et de la station de traitement;

Considérant l'offre de service professionnel de la compagnie Consumaj experts-conseils pour la conception des plans et devis pour la réfection des postes de pompage Meuble et Morin;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'ingénierie Consumaj expert-conseil pour la conception des plans et devis pour la réfection des postes de pompage Meuble et Morin pour un montant de 52 200\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures pendant l'avancement des travaux.

**14- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 –
APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 45-03-24**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changement admissible à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coût;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**15- INSPECTION DES BORNES-FONTAINES – MANDAT À SIMO MANAGEMENT INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 46-03-24**

Considérant que le contrat donné à Aqua Data, pour l'inspection annuelle des bornes-fontaines prenait fin en 2023;

Considérant que Aqua Data n'offre plus le service pour l'inspection des bornes-fontaines ;

Considérant les deux offres de services professionnels reçu des compagnies :

- Simo Management Inc.;
- Nordikeau.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater Simo Management Inc. pour effectuer l'inspection des bornes-fontaines de la Municipalité, sous la supervision du Responsable de la voirie et tel que détaillé dans l'offre de services de l'entreprise portant le numéro 20240193 et datée du 20 février 2024, pour une période de 5 ans, au coût de 3 507 \$ pour la première année, plus les taxes applicables et les frais de transport, le cas échéant, et facturé selon le nombre réel effectué ;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été effectués.

**16- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU ET GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE RANG
SALVAIL NORD – APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 47-03-24**

Considérant qu'un ponceau doit être remplacé dans le rang Salvail Nord, situé près de la rue Scott ainsi que les glissières de sécurité;

Considérant qu'un mandat a été donné à Charles Damian, ingénieur de la MRC des Maskoutains pour réaliser les plans et l'estimation du remplacement de ponceaux;

Considérant que le ponceau doit être fait dans les meilleurs délais ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'exécution des travaux de remplacement du ponceau et des glissières de sécurité, sous la supervision du Responsable de la voirie;

De faire approuver les factures par le conseil avant le paiement.

**17- RÉPARATION DE CERTAINES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-24**

Considérant que nous avons quelques endroits sur le territoire que nous devons remplacer les glissières de sécurité;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Entreprise NPL;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Entreprise NPL pour la réparation de glissière de sécurité à 5 endroits sur le territoire de la Municipalité pour une somme d'environ 13 000 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

**18- BALAYAGE MÉCANIQUE DES TROTTOIRS – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-24**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues, des trottoirs et de la piste cyclable au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant qu'un mandat a déjà été donné pour les années 2023-2024 et 2025 à l'entreprise Myrroy Inc. pour effectuer le balayage mécanique des rues soient au mois d'avril et au mois d'octobre;

Considérant l'offre de service verbale transmise par Monsieur Aurèle Lussier pour effectuer le balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable pour l'année 2024 et 2025, au début de chaque printemps;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Aurèle Lussier pour procéder au balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable, avec un balai aspirateur, au montant forfaitaire de 500 \$/an, plus les taxes pour l'année 2024 et 2025;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**19- DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES COURS
D'EAU RIVIÈRE SALVAIL ET DE LA DÉCHARGE DU DEVANT DU 5E RANG
RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-24**

Considérant que la demande concerne une section approximative de 1 100 mètres de la branche 12 de la Rivière Salvail, une section approximative de 5 000 m de la branche 3 de la Rivière Salvail ainsi qu'une section approximative de 5 000 m de la décharge du devant du 5^e rang;

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la branche 12 de la Rivière Salvail afin d'éviter les refoulements dans le réseau pluvial de la Municipalité;

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la décharge du devant du 5^e rang afin d'améliorer la circulation de l'eau et d'empêcher les accumulations d'eau au niveau de la Route 137;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien et le nettoyage d'une section approximative de 1 100 mètres de la branche 12 de la Rivière Salvail, d'une section approximative de 5 000 m de la branche 3 de la Rivière Salvail ainsi que d'une section approximative de 5 000 m de la décharge du devant du 5^e rang;

**20- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT AU CONGRÈS ANNUEL 2024
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-24**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son congrès annuel à Saint-Hyacinthe, du 18 au 20 avril 2024, et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 18 au 20 avril 2024 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 640\$ plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**21- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence et que suite à l'absence de correspondance avec le demandeur, le Conseil souhaite reporter les modifications ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et que suite à la consultation publique, le Conseil abandonne les modifications ;

Attendu que le Conseil souhaite modifier certaines normes encadrant les résidences bigénérationnel ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 16 janvier 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

Attendu que ce second projet de règlement a été soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, et qu'aucune demande n'a été déposée au bureau municipal ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations » avec des modifications et qu'il y soit décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

ABROGÉ

ARTICLE 3

L'article 11.9 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 intitulé *Résidences deux générations* est modifié de la façon suivante :

3.1 L'article 11.9.2 intitulé *Conditions* est modifié par le remplacement de l'alinéa i) par le texte suivant :

«i) Un seul compte de taxes peut être émis pour la propriété. »

3.2 L'article 11.9.2 intitulé *Conditions* est modifié par le remplacement de l'alinéa j) par le texte suivant :

«j) Le logement doit être considéré comme un logement supplémentaire aux fins d'application du chapitre 20 portant sur le stationnement hors rue. »

ARTICLE 4

ABROGÉ

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Louise Arpin,
Mairesse

Josiane Marchand,
Directrice générale et greffière-trésorière

22- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 408 057, CHEMIN HAUT-DE-SALVAIL APPARTENANT À MARIELLE BERNARD ET D'UNE PARTIE DU LOT 3 408 058, CHEMIN HAUT-DE-SALVAIL APPARTENANT À PATRICK PROVOST RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-24

Considérant que la demande d'autorisation vise l'échange d'une partie cultivé du lot 3 408 057 d'une superficie approximative de 0,65 hectare, appartenant Marielle Bernard avec une partie boisée du lot 3 408 058 d'une superficie approximative de 0,65 hectare appartenant à Patrick Provost ;

Considérant que le demandeur est le propriétaire du lot 3 408 058, Patrick Provost ;

Considérant la lettre de consentement signé par la propriétaire du lot 3 408 057, Marielle Bernard ;

Considérant que l'acquéreur est un agriculteur acéricole et sylvicole dument enregistré ;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture ;

Considérant que la vente favorise 2 agriculteurs ce qui contribuera à la pérennité de l'activité agricole existante ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 3 408 057, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Marielle Bernard et d'une partie du lot 3 408 058, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Patrick Provost.

23- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À LEPROHON INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 54-03-24

Considérant qu'il est recommandé de faire l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation;

Considérant la soumission reçue, de la compagnie Leprohon Inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Leprohon Inc. pour effectuer l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 1 350 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

24- TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DE SOCCER – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 55-03-24

Considérant que le conseil veut agrandir le stationnement en face de la cabane de soccer;

Considérant les recommandations du Responsable de voirie, Yves Bérard;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux d'agrandissement du stationnement de soccer, sous la supervision du Responsable de voirie, Yves Bérard, pour un coût estimé à 13 000\$, plus les taxes;

D'autoriser les Entreprises B.J.B. inc. à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau pour un coût estimé à 2 500 \$;

De payer les factures une fois les travaux terminés.

**25- AJOUT D'UNE CLÔTURE EN FACE DU PAVILLON DES LOISIRS – MANDAT À LA
COMPAGNIE CLÔTURES DISTINCTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 56-03-24**

Considérant qu'en face du Pavillon des loisirs, le conseil souhaite interdire le stationnement des véhicules pour la sécurité de tous;

Considérant qu'une clôture sera installée à la fin de la rampe pour personne à mobilité réduite;

Considérant la soumission de Clôtures Distinction pour l'ajout d'une clôture;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater Clôtures Distinction pour l'ajout d'une clôture au bout de la rampe pour personne à mobilité réduite, en face du Pavillon des loisirs, pour une somme de 5 077,01\$, taxes incluses.

D'autoriser nos employés de voirie à enlever une clôture existante, au bout de la cour asphaltée, près de la patinoire;

D'autoriser les Entreprises B.J.B. inc. pour le déplacement du panneau électrique au montant estimé à 1 500 \$;

De payer les factures une fois les travaux terminés.

**26- OUVERTURE ET FERMETURE DES FILETS DU TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT À LA
COMPAGNIE PAYSAGISTE PROLAND
RÉSOLUTION NUMÉRO 57-03-24**

Considérant que tous les ans, avant que la saison de baseball commence et après que la saison de baseball soit terminée, nous devons procéder à l'ouverture et la fermeture des filets de protection;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Paysagiste Proland;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Paysagiste Proland pour l'ouverture et la fermeture des filets de protection au terrain de baseball pour un montant unitaire à 1 200 \$, plus les taxes, incluant la nacelle;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

**27- TERRAIN DE BASEBALL – REMPLACEMENT DE FILET PROTECTEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-03-24**

Considérant qu'il y a lieu de changer 3 filets protecteurs dans le champ du terrain de baseball;

Considérant qu'il y a aussi lieu de changer les filets de l'arrêt-balle au terrain de baseball;

Considérant les offres de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le remplacement des 3 filets protecteur dans le champ du terrain de baseball, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 5 520, plus les taxes;

D'autoriser le remplacement des filets de l'arrêt-balle au terrain de baseball, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 5 975 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**28- TERRAIN DE TENNIS – AJOUT D'UN FILET BRISE-VENT – MANDAT À FILETS NAD'S
RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-24**

Considérant qu'il y a lieu de mettre un filet brise-vent pour couper le vent et le soleil;

Considérant l'offre de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout d'un filet brise-vent pour couper le vent et le soleil au terrain de tennis, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 1 250 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**29- TERRAIN DE VOLLEYBALL – AJOUT D'UN FILET PROTECTEUR – MANDAT À FILETS NAD'S
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-24**

Considérant qu'il y a lieu de mettre un filet protecteur pour empêcher le ballon de volley-ball d'aller de l'autre côté de la clôture;

Considérant l'offre de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout d'un filet protecteur pour empêcher le ballon de volley-ball d'aller de l'autre côté de la clôture, par la compagnie Filets Nad's, au montant de 4 500 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**30- EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT SAISONNIER
RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-24**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier pour s'occuper d'une partie de l'entretien du terrain de baseball;

Considérant que Médéric Provençal s'occupait de ces tâches l'été dernier et qu'il souhaite le faire pour la saison estivale 2024;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Médéric Provençal, pour un total d'environ 10h semaine, pour s'occuper d'une partie de l'entretien de baseball, le tout selon les conditions salariales actuelles.

**31- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-24**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à faire un parc intergénérationnel;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2024, fait par le Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

**32- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-24**

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2024 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

33- DIVERS

Aucun point à ajouter.

34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 février 2024

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 23 janvier 2024

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 27 février 2024

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2024

MRC – Résolution numéro 24-02-27 – Règlement 23-635 (Conditions d'implantation d'une nouvelle unité d'élevage ou une installation d'élevage dans la zone d'interdiction et la zone sensible) – DNM – Adoption par renvoi

MRC – Résolution numéro 24-02-28 – Règlement numéro 24-647 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services (Refonte) – Adoption

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil administratif du 28 février 2024

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mars 2024

RIAM – Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

PNHA-NHSP – Projet approuvé par une subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

MAMH – Le Ministère réitère son offre pour aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie

CAMP RICHELIEU DE SAINT-HYACINTHE – Levée de fonds 2024

CANTON DE ROXTON – Résolution numéro 25-02-2024 – Appui MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
VILLE DE SAINT-RÉMI – Résolution numéro 2024-032 – Seuils de déclaration de fuites des pipelines – Appui à la résolution de la table de concertation régionale de la Montérégie
VILLE DE SAINT-RÉMI – Résolution numéro 2024-02-033 – Suspension de délivrance de nouveaux claims miniers – Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT – Résolution numéro 8810-02-2024 – Appui à la Municipalité de Yamaska – Programme RÉCIM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT – Résolution numéro 8811-02-2024 – Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
VILLE D’ACTON VALE – Dépôt d’une résolution de la Municipalité La Présentation
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE – Résolution numéro 2024-02-14 – Adoption du projet de règlement numéro 2024-03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d’urbanisme
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution numéro 24-02-33 – Demande au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicales
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution numéro 24-02-34 – Municipalité de Saint-Jean-Baptiste – Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de modifier le règlement de la Régie canadienne de l’énergie sur les pipelines terrestres ainsi que de modifier le règlement sur les matières dangereuses - Appui
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution numéro 24-02-35 – Table de concertation régionale de la Montérégie – Demande au gouvernement du Québec de protéger le Mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d’eau potable et les zones de recharge de l’aquifère face à l’activité
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE – Résolution numéro 56-02-2024 – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers – Appui
MUNICIPALITÉ D’UPTON – Résolution numéro 038-02-2024 – Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA – Résolution numéro 2024-02-031 – Programme RECIM – Commentaires d’amélioration
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA – Résolution numéro 2024-02-039 – Résolution – Appui MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

36- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 64-03-24

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l’unanimité de lever l’assemblée à 21h22.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière